

GUIDE METHODOLOGIQUE POUR ELABORER LE PROJET INDIVIDUEL DE FORMATION DE L'ELEVE EN SEGPA .

LE CADRE LEGAL :

Le projet individuel de formation (et d'orientation) de l'élève est mentionné dans la circulaire 2006-139 parue au bulletin officiel n°32 du 7 septembre 2006, partie 2 .1 : **Organisation du suivi pédagogique.**

« ...l'enseignant de référence de chaque division définit et réajuste les objectifs prioritaires du projet individuel de formation de l'élève, inscrit dans un livret de compétences. »

De même, le projet de circulaire d'orientations pédagogiques pour les enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré, en fait clairement mention :

« Les élèves de SEGPA bénéficient, tout au long de leur cursus, d'un suivi individualisé dans le cadre du projet individuel de formation ».

CE PROJET INDIVIDUEL DE FORMATION S'ARTICULE AVEC LES AUTRES OUTILS PROPRES AUX SEGPA :

En relation étroite avec le socle commun des connaissances et des compétences, il est indissociable de la pratique d'une pédagogie par objectif, il ne se substitue pas au livret scolaire –document administratif et de communication- ni aux bulletins périodiques d'évaluation, ni aux référentiels de compétences élaborés et utilisés en Indre et Loire.

L'articulation logique entre ces différents éléments du cadre de travail de la SEGPA se manifeste dans la forme du projet individuel de formation. Celui-ci doit être pensé comme un outil qui favorise et assure l'engagement de l'élève dans ses apprentissages ainsi que la continuité et la cohérence de ceux-ci tout au long des années collège.

L'IMPORTANT DES ENTRETIENS INDIVIDUELS AVEC LES ELEVES :

Régulièrement, l'enseignant responsable de la classe tient des entretiens individuels avec les élèves. Ceci permet une régulation du projet de l'élève et sa (re)mobilisation autour de ses objectifs personnels d'apprentissage. Ces moments pourront judicieusement être appuyés par un document qui sera transmis au professeur référent par l'ensemble des enseignants qui interviennent auprès de la classe.

Sur ce document figureront les objectifs prioritaires visés, pour l'élève, par chacun des enseignants et pour la période donnée.

Sur quel temps conduire ces entretiens ?

Les HSE, le temps libéré par le départ en stage des 4^{ème} et des 3^{ème}, les heures des modules d'aide spécifique.

LA FORME DU PROJET INDIVIDUEL DE FORMATION, PROPOSITIONS :

Une exigence de faisabilité en terme de volume horaire , pris en outre sur les heures dévolues aux modules d'aide spécifique, impose un document synthétique, précis et évolutif :

Une partie première, à minima en verso d'un format A4, qui pourra être photocopié autant que de besoin une fois remplie, peut constituer la première de couverture du dossier :

Cet élément sera consacré aux rubriques suivantes :

- L'identité de l'élève, l'adresse et la classe.
- Une description du parcours scolaire antérieur.
- Un cadre mentionnant les éventuels suivis extérieurs, la structure, les intervenants, les dates et horaires.
- Les axes de travail à privilégier au vu des évaluations et des observations. Ces priorités d'apprentissage seront centrées sur les lacunes les plus pénalisantes pour la poursuite de la scolarité de l'élève.
- Une partie concernant les bilans individuels réalisés avec les élèves lors des entretiens de co-évaluation.
- Un cadre pour préciser les dates de rencontre avec les familles, et l'objet de l'entrevue.

A cette partie, seront joints les bulletins d'évaluation déclinés par rapport aux référentiels de compétences et tout document précisant l'individualisation des objectifs d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. Ce dossier s'enrichira au long du cursus de l'élève, il en gardera mémoire des différentes étapes.

Une seconde partie sera dédiée au travail réalisé, avec l'élève, autour de l'éducation à son orientation.

- En sixième, un élément dans lequel l'élève aura formulé ses vœux et ses représentations autour d'un futur métier.
- En cinquième, des éléments qui témoigneront de l'éducation au choix d'un métier réalisée avec l'élève.
- En quatrième, une approche de tous les différents champs professionnels.
- En troisième, un re-ciblage vers une qualification de niveau V.

Les éléments de cette partie du dossier devront aider l'élève à être plus actif et efficace dans son processus de choix d'orientation.